



Bonne rentrée à tous !

## sommaire

Les travaux de la commune.....	P. 2	Le Centre Communal d'Action Sociale.....	P. 8-9
Édito.....	P. 3	Tribune Libre.....	P. 10
Le PLU.....	P. 4-5	État civil - Bloc notes.....	P. 11
Rentrée scolaire.....	P. 6-7	Agenda.....	P. 12



# Les travaux de la commune

## Deux nouveaux parkings

- **L'espace dit des « Bains-Douches » a été transformé** en parking de 31 places. Pour des raisons de sécurité, un accès côté Nord s'est avéré trop complexe à mettre en œuvre. On y accède par l'allée Jean Jaurès au niveau des feux tricolores de l'Avenue Berlioz. Personnels des administrations proches, des commerces et services, visiteurs, ce parking vous est largement ouvert. Un éclairage public totalement repensé permet de sécuriser les lieux matin et soir en toute saison.
- **L'espace de la « Citerne », rue de la Riot, près de l'Église, va être transformé.** Ainsi, un parking de 14 places va être créé cet automne. Cet aménagement permettra aussi une meilleure sécurité des déplacements piétonniers dans le secteur.

## Au Château Louis XI

- **La 1<sup>re</sup> tranche de travaux Aile Sud du Château Louis XI** et salle des Fêtes a été lancée mi-septembre. Sont en cours de réalisation la mise en place d'un Système de Sécurité Incendie, l'isolation des locaux à risque et la mise aux normes de l'éclairage. Elle sera aussi l'occasion de mettre en place un faux plafond afin d'améliorer l'acoustique et de permettre des économies d'énergie.
- Dans le cadre de stages de formation en alternance de demandeurs d'emploi défini en partenariat avec le GRETA, la CAPEB, Pôle Emploi et la Mission Locale (MOB: Mission Orientation Bièvre), **la rénovation des Dépendances Est du Château Louis XI se poursuit** sur le travail des matériaux nobles (pisé, pierres roulées...). L'intérieur sera réhabilité au printemps prochain. L'autre formation sur les peintures/enduits traditionnels a amené les stagiaires à terminer la réfection de locaux de l'aile Est du Château, de repeindre le porche entrée Est ainsi que le mi-niveau de la Salle des Fêtes.

## Rue de la République

- **Fin des travaux de réfection des trottoirs au niveau du carrefour avec la Rue des Terreaux.** Mise à niveau des bouches d'eau potable par le service des eaux de la Communauté de Communes. Enfin, ce mois-ci, le Conseil Général referra entièrement le revêtement de la partie Est de la rue de la République de la Place des Récollets à la Rue Bayard.

## Réfection de la voirie

- Les efforts ont surtout porté cette année sur une campagne de bouchage de trous sur les chemins de la plaine. Ont également été réalisés: Chemin de Martel, reprise complète de la bande de roulement qui était fortement dégradée; Pour une bonne gestion des eaux pluviales, reprise du revêtement Allée Jean Jaurès vers le gymnase Paul Genevay et Avenue Charles de Gaulle côté Sud en face d'Aqualib.

## Sécurité routière

- **Aménagement du carrefour « Serve – Cerf Montant »** et installations d'éléments de sécurité Chemin de la Serve pour diminuer le trafic de transit, pour faciliter les déplacements piétons et réduire la vitesse des véhicules.
- **Mise en place d'un radar pédagogique mobile** en commençant par les entrées de ville afin d'inciter les conducteurs à ralentir, de les sensibiliser au respect des limitations de vitesse et de mesurer leur comportement dans la zone sensible et exposée.

Dominique Masson, adjoint aux travaux

*Notre ville a connu cet été une activité festive intense. Nous pouvons nous féliciter du dynamisme sans arrêt renouvelé de nos associations et structures locales pour animer notre cité. Et la Mairie fait tout pour accompagner du mieux possible toutes ces manifestations.*

*En juin, comme chaque année, les écoles, les associations de danse, la MJC... ont présenté leur spectacle de fin d'année. Et le 21 juin, la fête de la musique a connu un franc succès. Puis ce fut le premier week-end de juillet avec la braderie des commerçants, le Festival Nature en Bièvre et le concours des peintres dans la ville. Suivirent le 14 juillet, le cinéma en plein air et l'incontournable grand prix bouliste qui a une nouvelle fois porté haut le sport boules lyonnaises.*

*Du 22 août au 1<sup>er</sup> septembre, le Festival Berlioz a tenu toutes ses promesses avec une programmation et une exécution toujours aussi remarquables doublées d'un succès populaire qui se confirme et s'amplifie puisque le record d'affluence a été nettement dépassé avec 25 000 spectateurs. Le Festival Berlioz est maintenant le plus grand festival symphonique en France et aujourd'hui le plus populaire avec des tarifs réduits et de très nombreux concerts et événements gratuits...*

*La première journée avec de nombreuses animations, des musiques et danses traditionnelles du XIX<sup>e</sup> siècle et les minutes exceptionnelles de la fonte des cloches*

*a constitué une ouverture de choix. Et s'il n'y avait qu'un moment à retenir de cette 20<sup>e</sup> édition du Festival Berlioz, ce serait sans conteste le moment d'émotion collective du nombreux public de tous âges lors du tintement de ces cloches sous la Halle Médiévale pendant l'exécution de la Symphonie Fantastique.*

*Les 14 et 15 septembre, les Journées du Patrimoine ont connu un franc succès, en particulier dans notre cité, pleine de ressources patrimoniales, bien sûr le patrimoine architectural et végétal (4<sup>e</sup> patrimoine départemental), mais aussi actions autour de nos deux illustres personnages Berlioz et Jongkind sans oublier les musées, les artisans d'art...*

*Depuis le 3 septembre, La Côte-Saint-André a retrouvé sa vie au rythme des écoles avec la venue chaque matin de 3 400 jeunes scolarisés de la maternelle au BTS dans les différents établissements scolaires publics et privés. Une chance pour notre cité d'accueillir tant de jeunes qui peuvent se former sur place d'autant qu'ils représentent l'avenir de notre territoire.*

Le maire



### **Recensement... La Ville recrute !**

**Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014.**

**La ville doit recruter 11 agents recenseurs qui travailleront sur le terrain avec un coordonnateur communal et un superviseur de l'INSEE.**

**Si vous êtes disponible à cette période et un peu auparavant pour la formation, si vous êtes organisé et que vous aimez le contact, adressez très rapidement votre candidature à Monsieur le Maire.**

### **INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées au secrétariat de Mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre 2013 pour être effectives au 1<sup>er</sup> mars 2014.**

**Les administrés français ou ressortissants membres de l'Union Européenne remplissant les conditions pour se faire inscrire devront se présenter avec une preuve de leur identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou copie intégrale de leur acte de naissance...) et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Tout électeur cotois qui a changé d'adresse en 2012 ou 2013, est prié de bien vouloir le signaler à l'accueil de la Mairie afin que nous puissions mettre à jour la liste électorale.**

*L'imprimé d'inscription est disponible sur « [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) » ou « [www.lacotesaintandre.fr](http://www.lacotesaintandre.fr) », rubrique « vos démarches ».*

# Le conseil municipal a voté l'approbation

## Un véritable projet urbain

### Ambitieux

- Avec le secteur Allivet et Bouvain faire le lien entre la ville historique et ses quartiers Sud et assurer le renouvellement urbain le long de l'avenue Hector Berlioz.
- De nombreux emplacements réservés afin de permettre le développement d'une offre de services et d'équipements pour la population.
- Poursuivre le développement économique de la zone artisanale des Meunières. Renforcer sa cohérence et son attractivité, organiser une répartition spatiale des lots en fonction de l'ouverture de nouveaux espaces.
- Favoriser l'implantation d'une moyenne surface commerciale dans l'E.P.D.<sup>(1)</sup> pour intensifier l'attrait commercial du bourg. Définition d'un périmètre pour préserver et pérenniser la diversité des fonctions commerciales.
- Veiller à produire une offre d'habitat où le coût résidentiel et le coût lié à la mobilité soient maîtrisés.

Le PLU exprime l'intention des élus municipaux pour la commune. Instrument de projet pour le territoire, il peut être modifié au fil du temps

(1) : E.P.D. : Espace Prioritaire de Développement

(2) : SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale de la région urbaine de Grenoble

(3) : P.L.H. : Plan Local de l'Habitat intercommunal

# du PLU dans sa séance du 16 juillet 2013

## Responsable

- Sur la période 1986-2008, l'étendue urbaine a consommé 59 ha. Le PLU prévoit un potentiel de 20 ha pour l'essentiel dans l'Espace Prioritaire du Développement (EPD) <sup>(1)</sup>, potentiel qui tient compte de la carte d'aptitude à la construction déterminée par la connaissance des risques existants.
- Assurer la compatibilité avec le SCoT <sup>(2)</sup> et le PLH <sup>(3)</sup> en valorisant le logement ancien dans le centre ville et développant une offre locative accessible.
- Apaiser la circulation dans le centre historique, sortir la circulation de transit et améliorer l'organisation du stationnement en périphérie.
- Préserver les terres agricoles afin de ne pas hypothéquer l'avenir d'une agriculture dynamique en pleine évolution.
- Les relations visuelles particulières qu'entretiennent plaine et coteau sont des éléments du paysage qui servent de repère et structurent le territoire de la commune. Cela mérite d'être protégé avec la biodiversité qui s'y trouve.

pour s'adapter aux évolutions sociétales et réglementaires.

André Barban,  
adjoint à l'urbanisme

# La rentrée scolaire

## Les nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire publique

*Dès le mardi 3 septembre 2013, jour de la rentrée scolaire, une nouvelle organisation de la journée des élèves a été mise en place dans le cadre du décret du 24 janvier 2013. L'extrême concentration du temps d'enseignement (144 jours en France contre 187 jours en moyenne dans l'OCDE) est préjudiciable aux apprentissages et source de fatigue et de difficultés scolaires pour un certain nombre d'élèves.*



**Cette nouvelle organisation permet d'étaler le temps d'enseignement sur quatre jours et demi et donc d'alléger les journées d'enseignement.**

Ainsi le temps scolaire est désormais assuré par les enseignants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 20 à 11 h 45 et de 13 h 20 à 15 h 30, et les mercredis de 8 h 20 à 11 h 30.

**La nouveauté de cette rentrée réside dans l'organisation sous la responsabilité de la ville des Temps d'Activités Périscolaires (ou TAP) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30.**

Au printemps dernier, la municipalité avait déjà fait le choix d'appliquer dès cette rentrée la réforme des rythmes scolaires et décidé de mettre en œuvre **des activités d'éveil et de découverte de qualité** après les cours de la maternelle et de l'élémentaire afin de **contribuer à la réussite scolaire des enfants et favoriser leur éveil socioculturel et sportif.**

Ces TAP se déroulent dans les locaux scolaires de 15 h 30 (fin de l'école) à

16 h 30 (passage de relais pour l'école des sports ou l'accueil loisirs comme auparavant ou pour le transport scolaire) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ils sont assurés par des professionnels: personnels de la ville (professeurs de musique ou d'activités physiques et sportives, agents des écoles maternelles), personnels animateurs du centre social mis à disposition par le centre communal d'action sociale, ainsi que par des

professeurs des écoles qui sont rémunérés par la commune pour assurer des études dirigées.

Ces personnels peuvent dérouler une véritable activité dans le cadre d'un **projet éducatif territorial**, une manière d'amener plus d'enfants à **pratiquer des activités d'éveil gratuites en dehors de l'école.**

**L'inscription des enfants se fait par période scolaire (entre deux vacances),** assurant une rotation des enfants dans les ateliers. Le but est que les enfants puissent s'ouvrir à du sport, de la culture, des activités ludiques ou créatives et puissent bénéficier d'une étude dirigée au moins une période dans l'année.

Au final, pour cette première période, dans le respect du cahier des charges partagé pour les inscriptions, le quota des places ouvert s'est avéré suffisant. C'est, chaque jour, environ 50 % des effectifs du groupe scolaire qui ont été inscrits par les parents puisqu'il s'agit bien d'un acte volontaire.

Pour permettre d'expliquer au mieux ce nouveau système aux parents, le service scolaire a été renforcé avec l'embauche d'une « **superviseure** » dont la mission première est de coordonner les listes d'inscrits avec le bon déroulement des ateliers, une nécessité pour permettre aux intervenants de se consacrer pleinement à leurs activités sans souci de gestion.



Pour la ville, il est important que ce projet aboutisse grâce à **une co-construction entre la mairie, le centre communal d'action sociale, l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves**. Les idées et collaborations de chacun ont été appréciables et ont permis d'aplanir et de résoudre les difficultés, telles que le partage des locaux. Bien évidemment, étant **précurseur dans l'application de cette réforme légale**, la ville poursuit sa réflexion pour **améliorer le fonctionnement toujours perfectible en restant à l'écoute des parents et des partenaires**.

**Fort de l'expérience de cette première période**, la ville fera en sorte de faire évoluer son dispositif en le confortant voire en l'ouvrant à de nouveaux appels à projet pour consolider cette ambition éducative forte.

## Rentrée des classes / Effectifs de rentrée 1<sup>er</sup> degré public et privé



### ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

- **Classes maternelles**

4 classes, effectifs de rentrée :

111 élèves.

#### Enseignants

Départ : M. BROSSARD / Arrivée : Mme LORET

- **Classes élémentaires**

6 classes, effectifs de rentrée:

162 élèves.

#### Enseignants

Départs : Mme FOURNIER, Mme ROUZIER, Mme VALUE / Arrivées : Mme EMERY, Mme NOUR, Mme MAISONNAT.

- **Effectif total**

273 élèves, essentiellement Côtis



### ECOLE PRIMAIRE PRIVÉE SAINT FRANÇOIS

- **Classes maternelle**

3 classes, effectif de rentrée :

92 élèves

- **Classes élémentaires**

9 classes, effectif de rentrée:

202 élèves

- **Effectif total**

294 élèves dont de nombreux non Côtis

Christophe Vignon,  
adjoint aux affaires scolaires



## Le Centre Communal d'Action Sociale

Le comité d'animation du Centre Social, cœur de la participation des habitants

***Le Centre Social a pour mission (telle que définie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales), de favoriser la participation des habitants dans sa vie d'équipement d'animation globale et être ainsi véritablement la maison des habitants.***

***La politique municipale promouvant la démocratie participative, le Centre Communal d'Action Sociale a acté en 2011 la création d'un comité d'animation, co-piloté par les directrices du C.C.A.S. et du Centre Social Communal, et composé d'habitants, d'élus et de membres de la Caisse d'Allocations Familiales. Les salariés du Centre Social y sont associés en fonction des actions.***

Ce comité d'animation a pour objectifs :

- D'assurer la participation des habitants dans le montage des projets ;
- D'être le lieu de l'élaboration du Projet Social, sur la base duquel la CAF accorde au Centre Social un agrément pour 4 ans, le Projet Social actuel couvrant les années 2012, 2013, 2014 et 2015.
- D'assurer le suivi du Projet social : mise en œuvre des actions, évaluation...

Le comité d'animation se réunit deux fois par an : une fois pour présenter le rapport d'activité du Centre Social, une autre fois pour étudier les perspectives de la saison en cours sachant que chaque rencontre est le lieu d'échanges et de propositions.

Lors de sa réunion du 14 mai 2013, le comité d'animation a notamment finalisé la **Charte du bénévole** qui a été élaborée par les bénévoles et les salariés.

Cette charte a été validée le 13 juin lors du dernier temps convivial des bénévoles (Temps lors desquels les bénévoles sont invités à se retrouver pour mieux se connaître, mettre à jour leur connaissance des missions du Centre Social et de son projet, être informés des projets en cours).



Temps convivial des bénévoles – 14 mars 2013  
Quelques bénévoles parmi la cinquantaine de bénévoles actifs

## Les temps forts de l'automne 2013

- La 4e édition de la FÊTE DE LA SOUPE  
Sous la Halle vendredi 18 octobre à partir de 17h et fera appel au talent des cuisiniers amateurs.
- L'Accueil Loisirs 3/13 ans sera ouvert du 21 au 25 octobre
- Des ateliers Parents/Enfants seront l'occasion de passer de bons moments de création en famille le 28 et le 29 octobre.
- Un Thé dansant sera proposé jeudi 14 novembre
- La collecte nationale de la Banque alimentaire, dont le C.C.A.S. est partenaire, se déroulera vendredi 29 et samedi 30 novembre. Au niveau local, le succès de cette collecte est conforté par la présence de bénévoles, qu'ils soient bénéficiaires ou non de cette action.
- Le traditionnel goûter dansant proposé aux Côtôises et aux Côtôis de 75 ans et plus aura lieu mercredi 11 décembre après-midi dans la salle des fêtes du Château.



La fête de la soupe 2012

Elisabeth Nicoud  
adjointe aux actions sociales et à l'insertion

## Fête de la musique le 21 juin 2013

*Le 21 juin dernier, dès 18h et jusque tard dans la soirée, coordonnée par le centre social communal s'est déroulée une très belle fête de la musique.*



Un très nombreux public a pu en effet apprécier en quatre lieux différents divers types de musique et d'activités autour de la musique assurés par des associations et groupes d'habitants :

- Place de l'Église, concert de la Chorale Chante-Bière puis de la Philharmonie ;
- Place Berlioz, Musiques actuelles avec des jeunes de l'école municipale de musique et des groupes de musique locaux, des démonstrations de danse par *Artistic Danse*, du Hip-hop ;
- Rue Saint André, initiation à la danse Country ;
- Sous la Halle, chants, musique « Funk », Rap...



Un programme varié et de qualité !

Merci à tous, bénévoles, habitants, associations, groupes, personnels municipaux et du CCAS pour votre engagement qui a permis la réussite de cette belle soirée.

Rendez-vous est donné pour l'édition 2014.

## Restauration complète du monument aux morts

*Comme dans tous les villages et villes de France, après la fin de la première guerre mondiale, M. le Maire de La Côte-Saint-André, M. Sautreaux, propose en août 1919 l'édification d'un monument en hommage aux morts de cette « Grande Guerre » terriblement meurtrière.*

La statue choisie par le Comité du Monument présidé par le Maire est réalisée par Alexandre Maspoli, statuaire à Lyon, assisté de J. Lesage. Le thème retenu est « l'héroïsme et le travail pour la victoire ». Le monument est inauguré en août 1922. Sa composition est riche en symbolique (coq gaulois, poilu au combat, croix de guerre, palmes de la paix, guirlande de laurier) et évoque le travail des femmes pendant la guerre, thème rare puisqu'il n'existe en France que 4 monuments aux morts sur lesquels des femmes sont représentées. Le monument de La Côte-Saint-André est le seul mettant en scène une paysanne remplaçant l'homme au champ.

C'est pourquoi ce monument a fait l'objet d'une inscription en avril 2003 à l'inventaire des monuments historiques.

Compte tenu de l'état très dégradé de cet édifice, nous avons jugé indispensable de restaurer cet élément exceptionnel de notre patrimoine communal. Les travaux sont en cours et seront achevés avant le 11 novembre prochain. Ce jour-là, au monument aux morts, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, seront commémorés tous les Morts pour la France et toutes les victimes des conflits passés et actuels.



## Tribune libre

**Groupe non inscrit :**  
tribune libre non communiquée.

### Le PLU : une bombe à retardement !

Le nouveau PLU (Plan local d'Urbanisme) vient d'être arrêté par la majorité municipale. Il fige pour plusieurs années l'usage et la destination des parcelles et des habitations.

En dehors de définir le développement futur de la ville, il impacte directement les constructions (nouvelles ou extensions, annexes telles que piscine, garage...) et la valeur de votre foncier.

Concrètement, des cartes parcellaires indiquent :  
Dans quelle zone (zone agricole, zone urbaine, zone à urbaniser plus tard...) votre terrain est classé. **C'est la carte dite de zonage du PLU.**

Si votre parcelle se situe ou non dans une zone d'aléas (risque de glissement de terrain, de ruissellement d'eaux pluviales...).

Le classement vous indique le type d'aléa et ses conséquences (jusqu'à la non-reconstruction en cas de sinistre...). **C'est la carte des aléas.**

Si votre parcelle ou maison est en zone protégée par les bâtiments de France et dès lors encadrée par un règlement spécifique l'aspect extérieur des bâtiments, clôtures... **C'est la carte de zonage dite de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).**

Enfin, un règlement précise dans le détail ce qui est autorisé et dans quelles conditions, ou bien interdit. **C'est le règlement écrit.**

Puis-je agrandir ma maison ?  
Construire une piscine ? Reconstruire en cas de sinistre ?  
Puis-je permettre à mes enfants de bâtir sur le terrain que je possède ?

**Que vous habitez dans la plaine, le coteau ou même le centre-ville : RENSEIGNEZ VOUS ! LES RÈGLES ONT CHANGÉ**

**Ce PLU réduit les zones constructibles de la commune de 60 hectares aujourd'hui à 26 hectares** (16 ha pour l'habitat et 10 ha pour les activités économiques) après adoption du PLU.

La carte des aléas rend inconstructible de nombreuses zones notamment le Coteau. Et cela même si vous avez déjà construit.

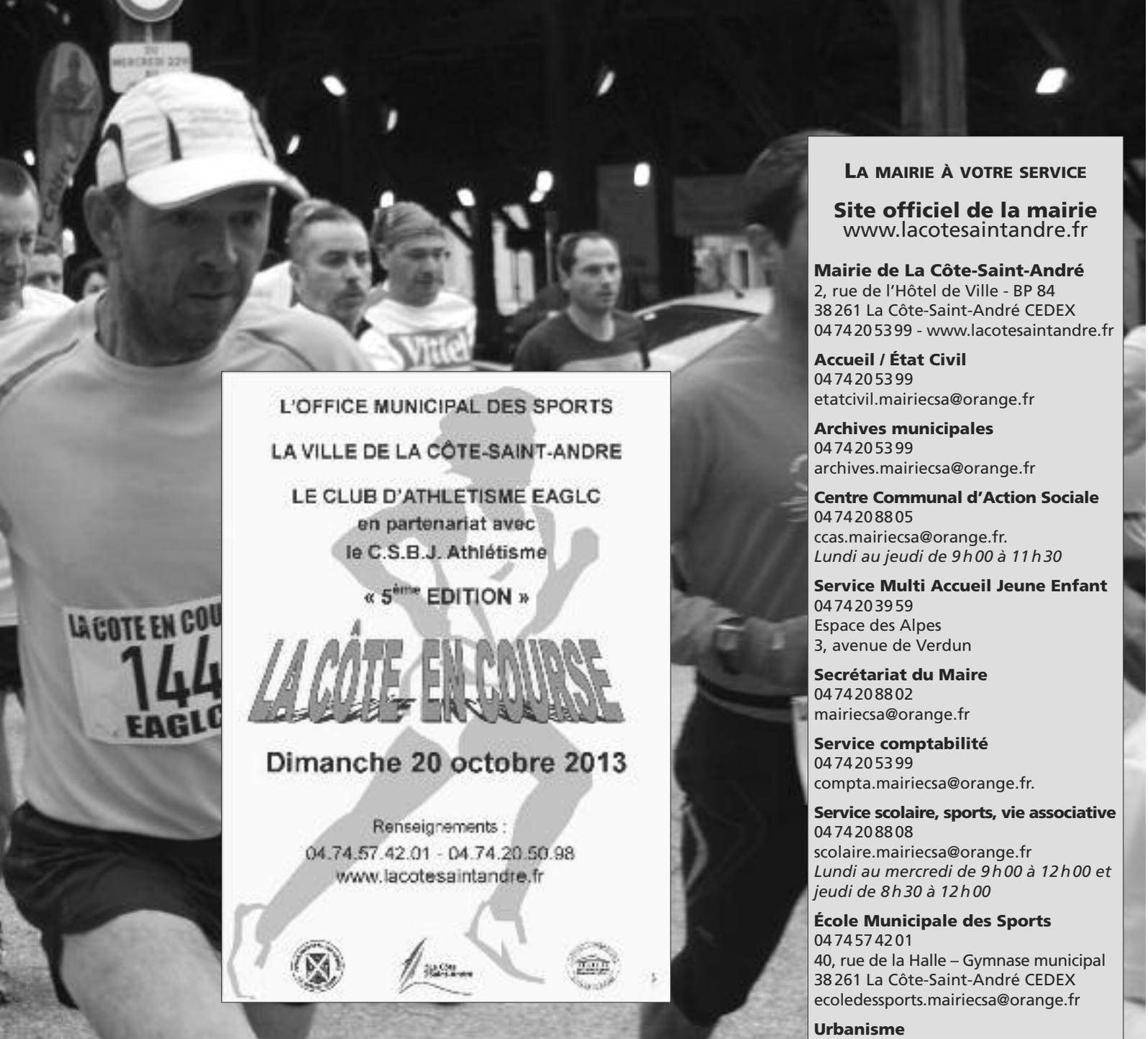
Ce qui a été voté en conseil municipal diffère de ce qui a été soumis en enquête publique. Par exemple, les zones d'aléas moyennes disparaissent laissant place directement à un aléa fort devenant ainsi des zones inconstructibles.

**Nous dénonçons cette précipitation, qui consiste à approuver le PLU pendant l'été juste après l'enquête publique sans concertation sur les changements opérés.**

D'autant plus qu'avec la nouvelle fusion des communautés de communes, le PLU va devenir de fait intercommunal.

Alors un conseil : **RENSEIGNEZ-VOUS !**

Le Groupe LA COTE ENSEMBLE :  
Marielle Coup, Mireille Gilibert, Nunzia Mazzilli, Marie-Thérèse Robert, Eric Germain Cara, Joël Gullon.



**L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**  
**LA VILLE DE LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ**  
**LE CLUB D'ATHLETISME EAGLC**  
 en partenariat avec  
**le C.S.B.J. Athlétisme**  
 « 5<sup>ème</sup> EDITION »  
**LA CÔTE EN COURSE**  
**Dimanche 20 octobre 2013**  
 Renseignements :  
 04.74.57.42.01 - 04.74.20.50.98  
[www.lacotesaintandre.fr](http://www.lacotesaintandre.fr)

**LA MAIRIE À VOTRE SERVICE**

**Site officiel de la mairie**  
[www.lacotesaintandre.fr](http://www.lacotesaintandre.fr)

**Mairie de La Côte-Saint-André**  
 2, rue de l'Hôtel de Ville - BP 84  
 38 261 La Côte-Saint-André CEDEX  
 04 74 20 53 99 - [www.lacotesaintandre.fr](http://www.lacotesaintandre.fr)

**Accueil / État Civil**  
 04 74 20 53 99  
[etatcivil.mairiecsa@orange.fr](mailto:etatcivil.mairiecsa@orange.fr)

**Archives municipales**  
 04 74 20 53 99  
[archives.mairiecsa@orange.fr](mailto:archives.mairiecsa@orange.fr)

**Centre Communal d'Action Sociale**  
 04 74 20 88 05  
[ccas.mairiecsa@orange.fr](mailto:ccas.mairiecsa@orange.fr)  
*Lundi au jeudi de 9h00 à 11h30*

**Service Multi Accueil Jeune Enfant**  
 04 74 20 39 59  
 Espace des Alpes  
 3, avenue de Verdun

**Secrétariat du Maire**  
 04 74 20 88 02  
[mairiecsa@orange.fr](mailto:mairiecsa@orange.fr)

**Service comptabilité**  
 04 74 20 53 99  
[compta.mairiecsa@orange.fr](mailto:compta.mairiecsa@orange.fr)

**Service scolaire, sports, vie associative**  
 04 74 20 88 08  
[scolaire.mairiecsa@orange.fr](mailto:scolaire.mairiecsa@orange.fr)  
*Lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et  
 jeudi de 8h30 à 12h00*

**École Municipale des Sports**  
 04 74 57 42 01  
 40, rue de la Halle – Gymnase municipal  
 38 261 La Côte-Saint-André CEDEX  
[ecoledessports.mairiecsa@orange.fr](mailto:ecoledessports.mairiecsa@orange.fr)

**Urbanisme**  
 04 74 20 28 70  
[urbanisme.mairiecsa@orange.fr](mailto:urbanisme.mairiecsa@orange.fr)  
*Permanences : lundi et mardi de 13h30  
 à 16h30 et jeudi de 8h30 à 12h00*

**Services Techniques**  
 04 74 20 38 66  
[techniques.mairiecsa@orange.fr](mailto:techniques.mairiecsa@orange.fr)

**Police Municipale**  
 04 74 20 88 06  
[pm.mairiecsa@orange.fr](mailto:pm.mairiecsa@orange.fr)  
*Lundi au vendredi de 11h00 à 12h00  
 et le samedi de 10h00 à 11h00*

**Centre Social Municipal**  
 04 74 20 57 10  
 Espace des Alpes – 3, Avenue de Verdun  
[centresocial.mairiecsa@wanadoo.fr](mailto:centresocial.mairiecsa@wanadoo.fr)

**École Municipale de Musique**  
 04 74 20 31 21  
 Château Louis XI – 23, rue des Remparts  
[ecoledemusique.mairiecsa@orange.fr](mailto:ecoledemusique.mairiecsa@orange.fr)

**État civil**

**NAISSANCES\***

GONÇALVES DA SILVA Lucas  
 MOROZOFF GIBERT Mikhaïl  
 GUILHERME Kélie  
 POUILLARD Nina  
 GREMILLET Alina Viktoria  
 LEMERY Lehna, Marie  
 ESPINASSE MENDES Maëlyne, Elisa-Marie  
 BENNIS Sara, Meriem  
 ZGHIDA Wassim  
 DREVET Nolan Maxime  
 BOUSSUGE Loïse  
 BARROSO DE NEIVA Gonçalo  
 LAKHYART Yasmine  
 BONNET Raphaël, Jean-Alain  
 AGLIATAT Hugo, Michel, Guy

16/05/2013  
 21/05/2013  
 09/06/2013  
 17/06/2013  
 20/06/2013  
 22/06/2013  
 24/06/2013  
 25/06/2013  
 04/07/2013  
 23/07/2013  
 02/08/2013  
 03/08/2013  
 08/08/2013  
 24/08/2013  
 26/08/2013

**DÉCÈS**

MANGE Fernand  
 PASCAL Josette Andrée  
 ARGOUD veuve GENEVAY Georgette Marie  
 CLEMENT épouse AUGER Lucette Marcelle  
 ODET Camille Jérôme  
 BONNARD COTTET veuve VAYSSE Madeleine Louise Henriette  
 CECILLON veuve CHOLLIER Yvonne Jeanne  
 BOULLU veuve LAURENCIN Rosine, Blanche, Henriette  
 BIDAUD veuve FAURE Yvonne, Joséphine  
 LEMAIRE veuve CHAMBON Paulette Jeanne Denise  
 PENALVER GAMBÍ veuve ORENES JULIAN Josefa  
 MAGLIULI Gilbert Sauveur  
 DELAS André, Charles  
 ROBERT veuve AMIRAN Andrée, Marie  
 DESRATS veuve CHATELAIN Yvonne  
 CHEVALLIER Maurice Léon  
 BRUMANA François Louis  
 BRAIBANT veuve GRIMAUX Rolande, Marie-Louise

13/03/2013  
 22/05/2013  
 24/05/2013  
 29/05/2013  
 17/06/2013  
 23/06/2013  
 26/06/2013  
 05/07/2013  
 09/07/2013  
 13/07/2013  
 26/07/2013  
 28/07/2013  
 30/07/2013  
 31/07/2013  
 05/08/2013  
 1/08/2013  
 22/08/2013  
 30/08/2013

**MARIAGES\***

MICHELET Didier, Eric  
 et NORMAND Claire, Marie, Josette  
 PRAT Alexis, Patrick, Elie  
 et PECHELS DE SAINT-SARDOS-DELESQUE Caroline, Isabelle

13/07/2013  
 31/08/2013

\*Informations diffusées en accord avec les familles concernées

# Agenda

Retrouvez l'agenda sur le site officiel de la ville  
[www.lacotesaintandre.fr](http://www.lacotesaintandre.fr)

## Octobre

dimanche 06  
**puccier Amicale du Personnel Communal**  
château Louis XI

vendredi 11  
**représentation marionnettes GUIGNOL**  
salle aile Nord

lundi 14  
**conférence Atelier Culturel Inter-Ages**  
salle aile Nord

vendredi 18  
**cross Institution St François**  
parc Allivet

vendredi 18  
**Fête de la Soupe CCAS**  
sous la Halle

samedi 19  
**concert Musiques Actuelles**  
**École Municipale de Musique**  
salle Aile Nord

dimanche 20  
**La Côte en Course**  
sous la Halle – rues de la ville

sam. 26 et dim. 27  
**braderie Secours Populaire**  
salle aile Nord

du 24/10 au 03/11  
**exposition Brevet**  
salle Jongkind

## Novembre

mardi 05  
**collecte de Sang**  
salle aile Nord

samedi 09  
**choucroute UAC Rugby**  
Salle des Fêtes

du 09 au 17  
**exposition peinture Gandit**  
salle Jongkind

dimanche 17  
**loto Autour des Ecoles**  
salle des Fêtes

lundi 18  
**conférence Atelier Culturel Inter-Ages**  
salle aile Nord

jeudi 21  
**thé dansant CCAS**  
salle des Fêtes

samedi 23  
**vente de tartiflette Handball Club Côtéois**  
sous la Halle

samedi 23 et dimanche 24  
**portes ouvertes Club des Aînés Côtéois**  
salles Jongkind/Davaux

dimanche 24  
**concert Sainte Cécile**  
**Société Philharmonique**  
salle des Fêtes

samedi 30  
**concert M.J.C.**  
salle aile Nord

## Décembre

dimanche 01  
**loto Institution St François**  
salle des Fêtes

du 01 au 21  
**exposition Aurélie Gonin et Julien Maria**  
salle Jongkind

samedi 07  
**Sainte Barbe amicale des Sapeurs Pompiers**  
salle des Fêtes

lundi 09  
**conférence Atelier Culturel Inter-Ages**  
salle aile Nord

mercredi 11  
**goûter Personnes Agées CCAS**  
salle des Fêtes

vendredi 13  
**arbre de Noël Amicale des Hospitaliers**  
salle aile Nord

samedi 14  
**concert Musiques Actuelles**  
**École Municipale de Musique**  
salle aile Nord

dimanche 15  
**concert de Noël**  
**École Municipale de Musique**  
salle des Fêtes

mercredi 18  
**arbre de Noël, Club des Aînés Côtéois**  
salle des Fêtes

Bulletin d'informations n° 21  
Directeur de la publication : Jacky Laverdure  
Rédaction : Mairie de La Côte-Saint-André  
Crédit photo : Mairie de La Côte-Saint-André  
Mise en page : Agence Isa  
Impression : Imprimerie Rochat  
Tirage 2700 exemplaires  
Dépôt légal en cours